



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 48 2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Location d'un appartement n° 5 de type F3 avec garage n° 5 au groupe scolaire Montolivet à Monsieur Noël RAIBAUT

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande formulée par Monsieur Noël RAIBAUT de renouveler l'autorisation à titre précaire et révoquant d'un appartement à l'école Montolivet.

DÉCIDE

De renouveler à Monsieur Noël RAIBAUT l'autorisation d'occuper à titre précaire et révoquant, un appartement n° 5 de type F3 avec garage n° 5 à l'école Montolivet à compter du **1er AVRIL 2024** et ce pour une durée d'un an. Le loyer mensuel est fixé à cinq cent- trente euros et quarante un cents (**530,41 €**), plus neuf euros trois cents (**9.03 €**) de participation aux frais de nettoyage des parties communes par mois, ils seront révisables au terme de la convention en prenant comme référence l'indice du coût de la construction au 1er trimestre publié par l'INSEE. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Monsieur RAIBAUT.

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 5/03/24

Mme Le Maire



Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240305-48-2024-AU
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024